

Lycée Jean Monnet: échange avec Leipzig

Pour le séjour de votre enfant en Allemagne, nous vous prions de fournir les documents suivants :

- 4 photocopies :
 - une photocopie de la carte d'identité (les élèves doivent obligatoirement posséder sur eux une carte d'identité ou un passeport)
 - une photocopie de la carte d'identité du parent signataire de la photocopie d'autorisation de sortie du territoire
 - une photocopie de votre assurance de responsabilité civile.
 - une photocopie des certificats de vaccination.

- la carte CEAM (à demander à la Caisse d'Assurance Maladie ou équivalent).

- avoir rempli les 4 imprimés distribués :
 - une autorisation de sortie du territoire
 - une autorisation d'hospitalisation
 - un engagement de bonne conduite et de transfert de garde
 - précisions sur des traitements médicaux éventuels

Remettre le tout dans une pochette transparente avant **le 8 novembre 2019**. Merci.

Le professeur organisateur:
Madame Denis